

Impôt sur les sociétés : l'écart se réduit en France

Les grands groupes parviennent toujours à alléger la facture, mais la différence avec les PME diminue

Normes, exceptions, seuils, niches, abattement, crédits, reports... Pour les non-initiés, la politique fiscale est un maquis presque impénétrable. Pourtant, à bien y regarder, une tendance se dessine depuis vingt ans, nette et frappante : la part prélevée sur les bénéfices des entreprises dans la plupart des pays riches ne cesse de fondre. Entre 2000 et 2018, le taux moyen de cet impôt sur les sociétés (IS) a même « diminué de près du tiers, passant de 30 % à moins de 22 % » au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), relève l'Institut des politiques publiques (IPP), dans une note parue lundi 11 mars.

La France a tardé à suivre le mouvement mondial. Avec un taux officiel de 33,33 %, elle arrive en tête des pays où l'imposition des sociétés est la plus élevée. Un niveau qui paraît d'autant plus haut que « l'Union européenne a été à l'avant-garde [du] phénomène, avec une baisse de 34 % à 24 % du taux statutaire moyen entre 2000 et 2018, suivie de façon spectaculaire par les Etats-Unis

Combien d'entreprises paient 33,33 % de taxe sur leurs profits ? Peu, à en croire l'étude de l'Institut des politiques publiques

qui ont réduit leur taux de 35 % à 21 % en 2018 », selon l'IPP.

Mais ces seuils sont-ils vraiment pertinents pour mesurer l'imposition des bénéfices ? Combien d'entreprises en France paient 33,33 % de taxe sur leurs profits ? Peu, à en croire l'étude de l'IPP. Grâce aux dispositions légales existantes, les prélèvements « peuvent être nettement inférieurs à ceux suggérés par les taux d'imposition statutaires ».

Si on s'en tient au « taux implicite », c'est-à-dire à l'impôt effectivement versé rapporté aux bénéfices effectivement réalisés, la France se rapproche même de ses voisins. Le seuil moyen y a augmenté entre 2005 et 2015, mais en passant de 19 % à 21 %. Et ce n'est pas la seule conclusion étonnante des chercheurs.

Entre PME et grands groupes, de moindres disparités Il est plus ou moins admis que les grandes entreprises avec leurs armées de comptables et de conseils ont les moyens de réduire la facture par toute sorte de dispositifs légaux. En 2015, leurs taux effectifs s'élevaient à 17,8 % contre 23,7 % pour les PME, note l'IPP. Toutefois, cet écart entre les gros et les petits tend à se réduire. « On constate, remarquent les économistes, une convergence partielle : le taux implicite moyen des grandes entreprises a augmenté, passant de 10 % à 17,8 %, quand le taux implicite moyen des PME a légèrement baissé, passant de 27,7 % à 23,7 % ».

La cause de ce rapprochement ? La moindre déductibilité des charges financières (et notamment des intérêts d'emprunts bancaires) due à la baisse du coût de la dette ces dernières années



et aux limites introduites par la loi de finances de 2013. En d'autres termes, les grosses entreprises déduisent moins de frais de leurs revenus et paient donc un peu plus d'IS.

Un taux encore plus bas grâce aux crédits d'impôts L'IPP s'est également intéressé à l'influence

sur les taux implicites des deux principaux crédits d'impôts destinés aux entreprises : le crédit d'impôt recherche (CIR), centré sur les investissements en recherche et développement, et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui cible la masse salariale. Résultat ? En 2015, « la déduction du CIR fait baisser le taux

implicite moyen de 21 % à 18,9 %, et la déduction supplémentaire du CICE réduirait le taux implicite à 12,2 % ». Encore une fois, toutes les sociétés ne sont pas concernées au même titre. Le CICE profite surtout aux petites et moyennes structures, quand le CIR bénéficie essentiellement aux grands groupes. « Avec ces deux crédits d'impôts, conclut la note, le taux implicite des PME passe de 23,7 % à 13,9 %, et de 17,8 % à 7,7 % pour les grandes entreprises ».

De fortes disparités entre entreprises comparables Mais, plus encore que les écarts entre géants et PME, ce sont les différences au sein des mêmes catégories d'entreprises évoluant parfois au sein des mêmes secteurs qui surprennent. Cette « forte dispersion », relève l'IPP, a eu tendance à augmenter au cours de la période ». Or, on pourrait s'attendre à ce que les taux évoluent en fonction du cycle de vie des entre-

prises et de la conjoncture. En réalité, souligne Clément Malgouyres, l'un des auteurs de l'étude, « les entreprises qui avaient des taux faibles en 2005 continuent à avoir des taux faibles en 2015. C'est assez intrigant... » L'hypothèse que retiennent, faute de mieux, les chercheurs pour expliquer cette étrange constance repose sur la complexité même des règles fiscales. Les plus habiles dans le maniement délicat du code des impôts tireraient mieux leur épingle du jeu. Une injustice difficile à corriger.

D'après Clément Malgouyres, « une baisse des taux statutaires et donc du fameux 33,33 % pourrait permettre de réduire ces disparités ». Mais cette piste de réflexion ne pourra pas être explorée avant 2022, date à laquelle le taux officiel devra avoir été ramené à 25 %, conformément aux promesses de campagne du candidat Emmanuel Macron. ■

ÉLISE BARTHET